



Ecole communale des Eglantiers
et son annexe des Ecureuils
Avenue des Eglantiers 19/21 à 1180 Uccle.

Concerne : Estimation des frais scolaires obligatoires et facultatifs perceptibles légalement par l'institution scolaire.

Chers Parents,
Madame, Monsieur,

Un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande désormais que les écoles communiquent aux parents une estimation des frais scolaires **obligatoires** et **facultatifs** prévus, préalablement à l'année scolaire à venir. Ces frais seront réclamés via la feuille de comptes ou via le courrier du titulaire.

Matériel scolaire obligatoire lié à la rentrée des classes :

Une liste de matériel nécessaire à la rentrée vous a été transmise. Votre enfant est tenu d'être en possession de ce matériel scolaire dès la rentrée scolaire.

Frais obligatoires :

Les frais énumérés ci-dessous font partie intégrante du projet pédagogique de l'école et sont obligatoires :

- Activités ponctuelles, culturelles, linguistiques, sportives et pédagogiques et leurs déplacements organisés durant le temps scolaire dont le paiement s'effectuera en soumettant au titulaire le montant sous pli fermé dans la semaine qui précède le déroulement de l'activité pour la section maternelle et s'effectuera via le virement bancaire joint au talon compte mensuel par **un forfait de 16 €/mois** pour la section primaire (**excepté pour les 1P et 2P un forfait de 10 €/mois**) *En aucun cas, nous ne pourrions rembourser le prix du déplacement ainsi que les entrées sur base forfaitaire.*
- Le paiement des frais de piscine s'effectuera via le virement bancaire joint au talon compte mensuel du **mois de septembre** et ce pour toute l'année scolaire

~	P1 – P2 :	3,00 €/séance	soit +/- 57,00 € pour l'année
~	P3 – P4 – P5 – P6 :	1,00 €/séance	soit +/- 18,00 € pour l'année

- Classes de dépaysement

Une communication détaillée vous informera des classes de dépaysement programmées. Le paiement du montant sera exigé avant le départ en classe de dépaysement et s'effectuera par le virement détachable à l'avis. Le prix inclura les frais de transport, l'hébergement, les repas, les activités pédagogiques ou culturelles ainsi que l'encadrement des surveillants accompagnants.

~	M3	Classe de mer au Chat Botté à De Haan :	+/- 210 €
~	P1	Classe verte à Spa ou autres :	+/- 200 €
~	P2	Classe verte au Centre d'Esneux :	+/- 155 €
~	P3	Classe de mer au centre Flipper à De Panne	+/- 230 €
~	P4	Classe de mer au centre Flipper à De Panne	+/- 230 €
~	P5	Classe sportive au Centre ADEPS à Engreux :	+/- 190 €
~	P6	Classe de neige au Val d'Uccle à Ayer :	+/- 600 €



Ecole communale des Eglantiers
et son annexe des Ecoreuils
Avenue des Eglantiers 19/21 à 1180 Uccle.

Frais facultatifs :

Les frais facultatifs concernent des services supplémentaires non obligatoires proposés aux enfants qui fréquentent notre école. Il est à noter que si votre enfant fréquente une de ces activités ou consomme un de ces services, le paiement en devient obligatoire.

- **Garderie**

- ~ Forfait mensuel de 17,00 € couvrant **les garderies du midi** payable pour les deux premiers enfants d'une même fratrie.
- ~ Forfait mensuel de 8,00 € couvrant **les garderies du matin (avant 8h15) et du soir (après 15h30)** payable pour les deux premiers enfants d'une même fratrie.

- **Garderie organisée durant les congés scolaires**

- ~ Forfait de garderie des vacances scolaires (organisées par la Commune d'Uccle sur le site du Val Fleuri) : Forfait de 25,00 €/semaine, quel que soit le nombre de jours fréquentés par l'enfant.

- **Repas chauds commandés par mois** (avec ou sans mercredis)

- ~ Au prix de 3,22 €/jour en section maternelle
- ~ Au prix de 3,89 €/jour en section primaire

Frais facultatifs liés à la vie de la classe et un projet spécifique :

Il s'agit de frais ponctuels correspondant aux demandes des titulaires pour les bricolages, les fêtes, la souscription à un abonnement, l'achat utile d'un matériel d'expérimentation spécifique ou les frais d'impression d'un outil pédagogique. Le paiement de ces frais s'effectuera sous pli fermé au titulaire concerné ou intégré dans le forfait « excursions » pour les primaires.

Frais facultatifs liés aux ateliers du temps de midi :

Les ateliers sont organisés pour la section primaire d'octobre à mai. Le forfait annuel s'élève entre 70,00 € et 95,00 € suivant le choix de l'atelier. Le paiement de ces frais s'effectuera sous pli fermé au titulaire concerné.

Merci pour votre confiance.

Isabelle Knecht
Directrice de la Petite Section

Fabrice Collin
Directeur de la Grande Section